

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2512

9 octobre 2012

SOMMAIRE

Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi	120532	L.T.A. S.A.	120561
Aequitas Europe 1 S.à r.l.	120571	Marinvest Holding S.A.	120562
Aequitas Europe 3 S.à r.l.	120532	Med A Holding S.à r.l.	120567
AIPP Pooling I S.A.	120551	M.M. Warburg & CO Luxembourg S.A. .	120562
Allisone Partner S.A.	120549	No Limit Brands SARL	120564
Alpha Trains Luxembourg S.à r.l.	120548	Oberrheinische Beteiligungsgesellschaft für das Verlagswesen S.A.	120565
Athos Finance S.A.	120576	Palam S.A.	120565
B-Fly 1 S.à r.l.	120549	Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR	120565
BGL BNP Paribas	120572	PBG Investment (Luxembourg) S.à r.l. ..	120566
b-to-v Partners S.à r.l.	120530	Pendragon Fund SICAV SIF S.C.A.	120566
b-to-v S.à r.l.	120530	P&P Water Holdings (Luxembourg) S.A.	120532
CFSH Secondary Opportunities S.A. SICAR	120558	Red Hook Investments Sàrl	120566
Clamar Investissements S.A.	120559	Rosiris Investment S.A.	120570
Compagnie de Pythagore S.A.	120559	Sider Invest South America S.A.	120555
ExxonMobil Luxembourg et Cie	120560	Supreme Group Holding S.à r.l.	120564
Financière et Immobilière S.A.	120575	System Gateway Sàrl	120571
Flots Yachting S.A.	120560	TDL Financing Luxembourg Sàrl	120570
Giacomini Trust S.A.	120573	Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	120572
Groupe HALBERG S.A.	120576	Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l.	120574
Hunkemöller Luxembourg A.G.	120554	Tishman Speyer Lumiere Holdings I S.à r.l.	120573
In Altum S.A.	120570	Tishman Speyer Sanctuary S.à r.l.	120575
InCert	120562	Watson Pharma Holding S.à r.l.	120566
Kalnis International S.A.	120560	Yamato S. à r. l.	120575
Kellmer Capital S.à r.l.	120561		
Konex	120530		
Kop Maeder Egli S.A.	120561		
Lady Holding S.A.	120562		
LSF6 Evergreen Holdings S.à r.l.	120552		

b-to-v Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 157.948.

Herr Jan Bomholt ist mit Wirkung zum 8. Juni 2012 von seinem Mandat als Geschäftsführer der b-to-v Partners S.à r.l. zurückgetreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. September 2012.

Für b-to-v Partners S.à r.l.

Die Domizilstelle

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2012117306/14.

(120159322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

b-to-v S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 122.075.

Herr Jan Bomholt ist mit Wirkung zum 8. Juni 2012 von seinem Mandat als Geschäftsführer der b-to-v S.à r.l. zurückgetreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. September 2012.

Für b-to-v S.à r.l.

Die Domizilstelle

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2012117307/14.

(120159316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Konex, Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 127.436.

L'an deux mille douze, le sept août..

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KONEX", ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 27, rue du Puits Romain, Bourmicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.436, (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1260 du 25 juin 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU

BÂLOISE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, Section B, sous le numéro 62.160, (ci-après l'Associé Unique)

ici représentée par Monsieur Marc FOLMER, employé privé, demeurant à L-1268 Luxembourg, 24, rue Jean-Pierre Biermann

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'associé unique déclare par son mandataire, que:

- la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour :

1. Transfert du siège social de la société de L-8070 Bertrange, 27, rue du Puits Romain, Bourmicht, à L-1338 Luxembourg-Bonnevoie, 46, rue du Cimetière.

2. Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société afin de refléter le transfert de siège, comme suit:

« **Art. 3. (Alinéa 1).**

Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Bonnevoie.»

3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-dix mille Euros (90.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille Euros (35.000,- EUR) à cent vingt-cinq mille Euros (125.000,- €), par versement en numéraire, sans création ni émission de nouvelles actions.

4. Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital, comme suit:

« **Art. 6. (Alinéa 1).**

Le capital de la société est fixé à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille Euros), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

5. Divers.»

- la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-1338 Luxembourg-Bonnevoie, 46, rue du Cimetière, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (1^{er} alinéa).**

Le siège social de la société est établi à Luxembourg/Bonnevoie.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-dix mille euros (90.000,- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), par versement en numéraire, sans création ni émission de nouvelles actions.

Troisième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par l'actionnaire unique de la société à savoir la société BÂLOISE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme Konex, prédésignée, de sorte que la somme de quatre-vingt-dix mille euros (90.000,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital de la société est fixé à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille Euros), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.300,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marc FOLMER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 août 2012. Relation GRE/2012/2986. Reçu soixante-quinze euros - 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Junglinster, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117551/80.

(120159321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.153.

Avec effet au 1^{er} janvier 2012, le siège social de la société à responsabilité limitée, Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi, est situé au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012117309/11.

(120159345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Aequitas Europe 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.772.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 25 août 2012

1. Monsieur Philippe HOSS a démissionné de son mandat de gérant A.
2. Monsieur Steinar NYRUD a démissionné de son mandat de gérant A.
3. Monsieur John STROBRIDGE a démissionné de son mandat de gérant A.
4. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Eriks MARTINOVSKIS, administrateur de sociétés, né à Ventspils (Lettonie), le 12 septembre 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.
6. Le nombre des gérants a été diminué de cinq (5) à quatre (4).

Luxembourg, le 14.9.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Aequitas Europe 3 S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012117311/22.

(120159297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

P&P Water Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.364.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the first day of August.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1) Paine & Partners Capital Fund III, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number WK-17177, duly represented by Mr. Louis-Foulques Servajean-Hilst, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 July 2012 in Chicago, Illinois, USA: and
- 2) Paine & Partners Capital Fund III Co-Investors, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number WK-17178,

duly represented by Mr. Louis-Foulques Servajean-Hilst, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 July 2012 in Chicago, Illinois, USA:

The proxies, after having been signed in due form by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to document the deed of incorporation of a société anonyme, which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "P&P Water Holdings (Luxembourg) S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1. Issued share capital

5.1.1. The Company's issued share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), consisting of three million one hundred thousand (3,100,000) shares having a par value of one cent of an Euro (EUR 0.01) each.

5.1.2. Under the terms and conditions provided by law and notwithstanding the authorisation granted to the board of directors in article 5.2 of these articles of association ("Authorised share capital"), the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3. Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such

preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder (s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4. Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2. Authorised share capital

5.2.1. The Company's authorised share capital, including the issued share capital, is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), consisting of three million one hundred thousand (3,100,000) shares having a par value of one cent of an Euro (EUR 0.01) per share.

5.2.2. During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/ shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3. This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4. The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2. The Company may have one or several shareholders.

6.3. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5. The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6. The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7. Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1. A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2. Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3. The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law.

8.4. Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

8.5. The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2. If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

9.3. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1. The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting. The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or to the statutory auditor(s) by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3. An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the second Tuesday in May of each year at 10:00 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4. The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5. One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1. A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2. An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3. Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4. Vote

11.4.1. Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2. Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means

of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6. Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7. Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1. The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2. The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of directors.

15.1. The Company shall be managed by a board of directors, who need not be shareholders of the Company.

15.2. If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting

of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3. The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4. In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5. The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1. The board of directors is composed of two (2) class A directors and two (2) class B directors, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2. The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and Removal of directors and Term of the office.

17.1. Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

17.2. If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

17.3. Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

17.4. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1. If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2. If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

18.3. In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1. The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2. Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1. The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2. Quorum

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members, including one (1) class A director and one (1) class B director, are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3. Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

20.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5. Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6. The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the

resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature. Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1. The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2. The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3. Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of one class A director and one class B director or by the signature of the sole director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

23.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not.

23.2. The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3. Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4. In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the board of directors must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5. The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6. The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7. In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.8. If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law or if the Company appoints one or several independent auditors without being obliged by law to do so, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises agréés, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

25.2. Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

25.4. Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1. Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2012.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2013.

3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

1) Paine & Partners Capital Fund III, L.P., aforementioned,

paid thirty thousand four hundred and fifty-nine Euro (EUR 30,459) in subscription for three million forty-five thousand and nine hundred (3,045,900) shares; and

2) Paine & Partners Capital Fund III Co-Investors, L.P., aforementioned,

paid five hundred and forty-one Euro (EUR 541) in subscription for fifty-four thousand one hundred (54,100) shares.

Total: Thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) paid for thirty-one thousand (3,100,000) shares.

All the shares have been entirely paid-up in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

General meeting of shareholders

The incorporating shareholders, representing the Company's entire issued share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1) The number of members of the board of directors is fixed at four (4) and the number of statutory auditors at one (1).

2) The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:

a) Mr. William Dexter Paine III, born on 14 December 1960 in Avon, Connecticut, the United States of America, with professional address at 461 Fifth Avenue, 17th Floor, New York, New York 10017, United States of America, as class A director;

b) Mr. Mitchell Steven Presser, born on 14 November 1964 in New York, New York, the United States of America, with professional address at 461 Fifth Avenue, 17th Floor, New York, New York 10017, United States of America, as class A director;

c) Mr. Douwe Hendrik Jacob Terpstra, born on 31 October 1958 in Leeuwarden, the Netherlands, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B director; and

d) Mr. Andrew Timothy O'Shea, born on 13 August 1981 in Dublin, Ireland, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B director.

3) The following person is appointed as statutory auditor of the Company:

Interaudit, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 119, rue de la Faiëncerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 29501.

4) The term of the office of the members of the board of directors and of the statutory auditor shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2013 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, may determine.

5) The address of the Company's registered office is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier août.

Par-devant le soussigné Maître Martine Schaeffer, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Paine & Partners Capital Fund III, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, inscrite au Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro d'inscription WK-17177,

dûment représentée par M. Louis-Foulques Servajean-Hilst, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago, Illinois, USA, le 31 juillet 2012; et

2) Paine & Partners Capital Fund III Co-Investors, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, inscrite au Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro d'inscription WK-17178,

dûment représentée par M. Louis-Foulques Servajean-Hilst, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago, Illinois, USA, le 31 juillet 2012.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination «P&P Water Holdings (Luxembourg) S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par

souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4. Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et Transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Capital social émis

5.1.1. La Société a un capital social émis de trente et un mille Euros (EUR 31.000), représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

5.1.2. Aux conditions et termes prévus par la loi et nonobstant l'autorisation donnée au conseil d'administration à l'article 5.2 des présents statuts («Capital social autorisé»), le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3. Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2. Capital social autorisé

5.2.1. Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000), représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

5.2.2. Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision

de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3. Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4. Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3. Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4. Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5. La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6. Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7. Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1. Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2. Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert d'actions.

8.1. La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3. Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi.

8.4. Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.5. La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1. Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1. L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2. L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3. Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le deuxième mardi du mois de mai chaque année à 10:00 a.m.. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4. L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

10.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composée d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2. Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3. Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4. Vote

11.4.1. Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2. Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5. Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6. Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7. Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport

à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.8. Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1. Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2. De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

15.2. S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme «administrateur unique» n'est pas explicitement mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'administrateur unique».

15.3. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4. Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

15.5. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1. Le conseil d'administration est composé de deux (2) administrateurs de catégorie A et deux (2) administrateurs de catégorie B, sans préjudice à l'article 15.2 des présents statuts.

16.2. Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 17. Election et Révocation des administrateurs et Terme du mandat.

17.1. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2. Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de

lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

17.3. Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

17.4. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1. Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

18.2. Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

18.3. Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

19.1. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2. Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1. Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

20.2. Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, incluant un (1) administrateur de catégorie A et un (1) administrateur de catégorie B, est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3. Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4. Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5. Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6. Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7. Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1. Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2. L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaires - Réviseur(s) d'entreprises agréés.

23.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2. L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3. Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4. Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5. Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6. Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7. Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.8. Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi ou si la Société nomme un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés sans être obligé par la loi de faire ainsi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises agréés, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

25.2. Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

25.3. En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

25.4. Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

26.1. Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

26.2. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.
- 3) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

1) Paine & Partners Capital Fund III, L.P., susnommé,
a payé trente mille quatre cent cinquante-neuf Euros (EUR 30.459) pour une souscription à trois millions quarante-cinq mille neuf cents (3.045.900) actions; et

2) Paine & Partners Capital Fund III Co-Investors, L.P., susnommée,
a payé cinq cent quarante-un Euros (EUR 541) pour une souscription à cinquante-quatre mille cent (54.100) actions.
Total: Trente et un mille Euros (EUR 31.000) payés pour trois millions cent mille (3.100.000) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale des actionnaires

Les actionnaires constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires.

1) Le nombre de membres au conseil d'administration a été fixé à quatre (4) et le nombre de commissaires aux comptes statutaires à un (1).

2) Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

a) M. William Dexter Paine III, né le 14 décembre 1960 à Avon, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 461 Fifth Avenue, 17th Floor, New York, New York 10017, Etats-Unis d'Amérique, comme administrateur de catégorie A;

b) M. Mitchell Steven Presser, né le 14 novembre 1964 à New York, New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 461 Fifth Avenue, 17th Floor, New York, New York 10017, Etats-Unis d'Amérique, comme administrateur de catégorie A;

c) M. Douwe Hendrik Jacob Terpstra, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme administrateur de catégorie B; et

d) M. Andrew Timothy O'Shea, né le 13 août 1981 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme administrateur de catégorie B.

3) L'entité suivante a été nommée commissaire aux comptes statutaire de la Société:

Interaudit, une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 29501.

4) Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes statutaire se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2013 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.

5) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document. L'acte ayant été lu au représentant des comparants, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L.-F. Servajean-Hilst et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 août 2012. Relation: LAC/2012/37254. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117650/885.

(120158622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Alpha Trains Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 140.872.

Par résolutions signées en date du 4 septembre 2012, l'associée unique a décidé d'accepter la démission de M. Paul Longman, avec adresse au 22, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg de son mandat de gérant de Type B avec effet au 4 septembre 2012.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société es maintenant composée de:

- Jan Vanhoutte, en tant que gérant de type A;
- Shaun Michael Mills, en tant que gérant de type B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012117313/17.

(120159270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

B-Fly 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.111.900,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 121.594.

—
RECTIFICATIF

Notification rectificative d'une notification enregistrée et déposée le 02 septembre 2011 sous le L110142305.05E:
Veuillez prendre note des modifications suivantes:

- Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2005 Fund UK No. 1 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP010583 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Candover 2005 Fund UK No. 1 Limited Partnership.

- Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2005 Fund UK No. 2 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP010584 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Candover 2005 Fund UK No. 2 Limited Partnership.

- Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2005 Fund UK No. 3 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP010585 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Candover 2005 Fund UK No. 3 Limited Partnership.

- Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2005 Fund US No. 1 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP010587 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Candover 2005 Fund US No. 1 Limited Partnership.

- Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2005 Fund US No. 2 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP010588 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Candover 2005 Fund US No. 2 Limited Partnership.

- Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2005 Fund US No. 3 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP010589 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Candover 2005 Fund US No. 3 Limited Partnership.

- Arle Capital Partners Limited on behalf of Candover 2005 Fund US No. 4 Limited Partnership, immatriculée sous le numéro LP010590 auprès du "Registrar of Companies in England and Wales" se nomme désormais Candover 2005 Fund US No. 4 Limited Partnership.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B-FLY 1 S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant A

Référence de publication: 2012117355/37.

(120159112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Allisone Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5550 Remich, 22, rue Macher.
R.C.S. Luxembourg B 171.372.

—
STATUTS

L'an deux mille douze.

Le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

Monsieur David MARCHETTO, commerçant, né à Mont St Martin le 21 janvier 1978,
demeurant à F-57880 Ham Sous Varsberg, 88, rue de Creutzwald

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: ALLISONE PARTNER S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Remich.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2012.

- La première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juin 2013.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur David MARCHETTO, prénommé, CENT ACTIONS	100
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes :

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un

Est nommé administrateur:

Monsieur David MARCHETTO, prénommé,

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société anonyme INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-5550 Remich, 22, rue Macher.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Marchetto, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11528. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012117323/114.

(120159301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

AIPP Pooling I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.135.

Avec effet au 1^{er} janvier 2012, le siège social de la société anonyme, AIPP Pooling I S.A., est situé au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012117320/11.

(120159344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

LSF6 Evergreen Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.856.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796,

here represented by Ms. Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 5 September 2012,

(the Shareholder).

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF6 Evergreen Holdings S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140856, incorporated under the initial name of LSF6 Lux Investments III S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2119 of 2 September 2008, amended several times and for the last time by a deed of Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, dated 15 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3178 of 24 December 2011.

The Shareholder, represented as stated above has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholder holds all the 100 (one hundred) ordinary shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, in the share capital of the Company which is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro);

II. that the Shareholder wishes to resolve on the following agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to begin on a voluntarily basis its liquidation process (liquidation volontaire);
2. Appointment of Mr Philippe Detournay as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their mandate.

After deliberation, the Shareholder agrees to pass the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to dissolve the Company and to begin on a voluntary basis its liquidation process (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholder resolves to appoint Mr Philippe Detournay, private employee, born on 9 April 1966 in Hal (Belgium), professionally residing at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, as the Company's Liquidator.

The Shareholder acknowledges that the Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature.

Third resolution

The Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

The Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several person (s) or entity/ies, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholder resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company up to the date of the present deed (the Effective Date), to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company and to grant them discharge for the accomplishment of their mandate until the Effective Date.

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1300.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 5 septembre 2012,

(l'Associé).

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF6 Evergreen Holdings S.à r.l. (la Société), organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140856, constituée à l'origine sous le nom de LSF6 Lux Investments III S.à r.l. selon acte du notaire instrumentaire en date du 1^{er} août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2119 du 2 septembre 2008, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, du 15 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations -N° 3178 du 24 décembre 2011.;

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'acter que:

I. l'Associé détient l'ensemble des 100 (cent) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune dans le capital social de la Société fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros);

II. l'Associé entend prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation sur une base volontaire;
2. Nomination de Monsieur Philippe Detournay en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société; et
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat.

Après délibération, l'Associé a décidé de prendre les résolutions suivantes.

120554

Première résolution

L'Associé décide de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation (sur une base volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé décide de nommer comme liquidateur Monsieur Philippe Detournay, employé privé, né le 9 avril 1966 à Hal (Belgique), demeurant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

L'Associé reconnaît que le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa seule signature.

Troisième résolution

L'Associé décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Associé décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personne(s) ou entité(s), tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatifs à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la liquidation de ses actifs.

L'Associé décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature du boni de liquidation à l'Associé, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé décide de reconnaître, d'approuver, de ratifier et d'adopter en tant qu'actes de la Société les actes accomplis par les gérants de la Société jusqu'à la date du présent acte (la Date Effective), de renoncer à toute action que la Société peut avoir contre les gérants de la Société en raison de leur gestion de la Société, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la Date Effective.

Frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève approximativement à EUR 1300.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2012. LAC/2012/42169. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117584/145.

(120159039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Hunkemöller Luxembourg A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 25.163.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 3 septembre 2012, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur Bart T.C. Van den Nieuwenhof de son mandat d'administrateur a été acceptée par l'associé unique, à compter du 1^{er} mai 2012.

2. Monsieur Viral Jashbhai Patel, né le 02 août 1967 à Anand, (Inde), avec adresse professionnelle au Mar Cantábrico 7 Urb Mon, 41800 Sanlucar Sevilla (Espagne), a été nommé en tant qu'administrateur de la société pour une durée de six (6) ans, à compter du 1^{er} juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

La société

R.C. Hemmer

Référence de publication: 2012117502/19.

(120159274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Sider Invest South America S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.096.

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE SEPT SEPTEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée "SIDER INVEST SOUTH AMERICA S.A." ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles De Gaulle, inscrite au R.C.S. à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 98.096,

constituée sous la dénomination «Begona S.A.» par acte du notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg le 16 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n°139 du 3 février 2004, page 6649.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire Cosita DELVAUX, de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 7 septembre 2011, acte publié au Mémorial C n°2690 du 4 novembre 2011, page 129107.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 8.215.000 (huit millions deux cent quinze mille euros) représenté par 771.500.000 (sept cent soixante et onze millions cinq cent mille) actions ordinaires et par 50.000.000 (cinquante millions) d'actions de catégorie A, d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, entièrement libérées.

La séance est ouverte à 18h25, sous la présidence de Monsieur Federico FRANZINA, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Massimiliano SELIZIATO, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Massimiliano SELIZIATO, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 771.500.000 (sept cent soixante et onze millions cinq cent mille) actions ordinaires et les 50.000.000 (cinquante millions) d'actions de catégorie A, d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.885.343,- (un million huit cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-trois euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 8.215.000,- (huit millions deux cent quinze mille euros) à EUR 10.100.343,- (dix millions cent mille trois cent quarante-trois euros) par la création et l'émission de 188.534.300 (cent quatre-vingt-huit millions cinq cent trente-quatre mille trois cents) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions ordinaires existantes et assorties d'une prime d'émission globale d'un montant de EUR 1.885.343,- (un million huit cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-trois euros), à libérer entièrement par un apport autre qu'en numéraire;

2) Souscription des 188.534.300 (cent quatre-vingt-huit millions cinq cent trente-quatre mille quatre cents) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune par certains des actionnaires et cela d'une façon non proportionnelle aux actions détenues par tous les actionnaires actuels renonçant pour autant que de besoin à leur droit de souscription préférentiel, et libération des actions souscrites et de la prime d'émission attachée à ces actions, par un apport autre qu'en numéraire, comme suit:

- Antonio BELTRAME souscrivant à 125.215.200 (cent vingt-cinq millions deux cent quinze mille deux cents) actions ordinaires nouvelles assorties d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 1.252.152,- (un million deux cent cinquante-deux mille cent cinquante-deux euros) moyennant la conversion et l'incorporation au capital social d'une créance d'un montant total de EUR 2.504.304,- (deux millions cinq cent quatre mille trois cent quatre euros);

- Angiola BELTRAME souscrivant à 12.152.050 (douze millions cent cinquante-deux mille cinquante) actions ordinaires nouvelles assorties d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 121.520,50,- (cent vingt et un mille cinq cent vingt euros et cinquante centimes) moyennant la conversion et l'incorporation au capital social d'une créance d'un montant total de EUR 243.041,- (deux cent quarante-trois mille quarante et un euros);

- Patrizia BELTRAME souscrivant à 12.152.050 (douze millions cent cinquante-deux mille cinquante) actions ordinaires nouvelles assorties d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 121.520,50 (cent vingt et un mille cinq cent vingt euros et cinquante centimes) moyennant la conversion et l'incorporation au capital social d'une créance d'un montant total de EUR 243.041,- (deux cent quarante-trois mille quarante et un euros);

- IR SpA, société de droit italien ayant son siège social au 2, Via Beltrame, I-36023 Longare, Italie, souscrivant à 27.540.000 (vingt-sept millions cinq cent quarante mille) actions ordinaires nouvelles assorties d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 275.400,- (deux cent soixante-quinze mille quatre cents euros) moyennant la conversion et l'incorporation au capital social d'une créance d'un montant total de EUR 550.800,- (cinq cent cinquante mille huit cents euros);

- BELTRAME HOLDING S.P.A., société de droit italien ayant son siège social au 49, Corso Giuseppe Garibaldi, I-20121, Milano, Italie, souscrivant à 11.475.000 (onze millions quatre cent soixante-quinze mille) actions ordinaires nouvelles assorties d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 114.750,- (cent quatorze mille sept cent cinquante euros) moyennant la conversion et l'incorporation au capital social d'une créance d'un montant total de EUR 229.500,- (deux cent vingt-neuf mille cinq cents euros);

3) Modification afférente du paragraphe 1) de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à dix millions cent mille trois cent quarante-trois euros (EUR 10.100.343,-) représenté par neuf cent f soixante millions trente-quatre mille trois cents (960.034.300) actions ordinaires et par cinquante millions (50.000.000) d'actions de catégorie A, d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, entièrement libérées»;

4) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de EUR 1.885.343,- (un million huit cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-trois euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 8.215.000,- (huit millions deux cent quinze mille euros) à EUR 10.100.343,- (dix millions cent mille trois cent quarante-trois euros) par la création et l'émission de 188.534.300,- (cent quatre-vingt-huit millions cinq cent trente-quatre mille trois cents) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions ordinaires existantes et assorties d'une prime d'émission globale d'un montant de EUR 1.885.343,- (un million huit cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-trois euros), à libérer entièrement par un apport autre qu'en numéraire;

La souscription et la libération des actions souscrites et de la prime d'émission attachée à ces actions par un apport autre qu'en numéraire mentionnée ci-avant sera faite, par certains des actionnaires et cela d'une façon non proportionnelle aux actions détenues par tous les actionnaires actuels renonçant pour autant que de besoin à leur droit de souscription préférentiel, comme suit:

1) Antonio BELTRAME souscrivant à 125.215.200 (cent vingt-cinq millions deux cent quinze mille deux cents) actions ordinaires nouvelles assorties d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 1.252.152,- (un million deux cent cinquante-deux mille cent cinquante-deux euros) moyennant la conversion et l'incorporation au capital social d'une créance d'un montant total de EUR 2.504.304,- (deux millions cinq cent quatre mille trois cent quatre euros);

2) Angiola BELTRAME souscrivant à 12.152.050 (douze millions cent cinquante-deux mille cinquante) actions ordinaires nouvelles assorties d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 121.520,50 (cent vingt et un mille cinq cent vingt euros et cinquante centimes) moyennant la conversion et l'incorporation au capital social d'une créance d'un montant total de EUR 243.041,- (deux cent quarante-trois mille quarante et un euros);

3) Patrizia BELTRAME souscrivant à 12.152.050 (douze millions cent cinquante-deux mille cinquante) actions ordinaires nouvelles assorties d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 121.520,50 (cent vingt et un mille cinq cent vingt

euros et cinquante centimes) moyennant la conversion et l'incorporation au capital social d'une créance d'un montant total de EUR 243.041,- (deux cent quarante-trois mille quarante et un euros);

4) IR S.p.A., société de droit italien ayant son siège social au 2, Via Beltrame, I-36023 Longare, Italie, souscrivant à 27.540.000 (vingt-sept millions cinq cent quarante mille) actions ordinaires nouvelles assorties d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 275.400,- (deux cent soixante-quinze mille quatre cents euros) moyennant la conversion et l'incorporation au capital social d'une créance d'un montant total de EUR 550.800,- (cinq cent cinquante mille huit cents euros);

5) BELTRAME HOLDING S.P.A., société de droit italien ayant son siège social au 49, Corso Giuseppe Garibaldi, I-20121, Milano, Italie, souscrivant à 11.475.000 (onze millions quatre cent soixante-quinze mille) actions ordinaires nouvelles assorties d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 114.750,- (cent quatorze mille sept cent cinquante euros) moyennant la conversion et l'incorporation au capital social d'une créance d'un montant total de EUR 229.500,- (deux cent vingt-neuf mille cinq cents euros).

Souscription - Libération

Alors est intervenu

1) Monsieur Federico FRANZINA, pré qualifié, agissant en sa qualité de mandataire de Monsieur Antonio BELTRAME, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée le 4 septembre 2012, lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 125.215.200 (cent vingt-cinq millions deux cent quinze mille deux cents) actions ordinaires nouvelles assorties d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 1.252.152,- (un million deux cent cinquante-deux mille cent cinquante-deux euros) moyennant la conversion et l'incorporation au capital social d'une créance d'un montant total de EUR 2.504.304,- (deux millions cinq cent quatre mille trois cent quatre euros);

2) Monsieur Federico FRANZINA, pré qualifié, agissant en sa qualité de mandataire de Madame Angiola BELTRAME, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée le 4 septembre 2012, laquelle souscriptrice, représentée comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 12.152.050 (douze millions cent cinquante-deux mille cinquante) actions ordinaires nouvelles assorties d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 121.520,50 (cent vingt et un mille cinq cent vingt euros et cinquante centimes) moyennant la conversion et l'incorporation au capital social d'une créance d'un montant total de EUR 243.041,- (deux cent quarante-trois mille quarante et un euros);

3) Monsieur Federico FRANZINA, pré qualifié, agissant en sa qualité de mandataire de Madame Patrizia BELTRAME, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée le 3 août 2012, laquelle souscriptrice, représentée comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 12.152.050 (douze millions cent cinquante-deux mille cinquante) actions ordinaires nouvelles assorties d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 121.520,50 (cent vingt et un mille cinq cent vingt euros et cinquante centimes) moyennant la conversion et l'incorporation au capital social d'une créance d'un montant total de EUR 243.041,- (deux cent quarante-trois mille quarante et un euros);

4) Monsieur Federico FRANZINA, pré qualifié, agissant en sa qualité de mandataire de la société I.R. S.p.A., prénommée,

en vertu d'une procuration donnée le 14 août 2012, laquelle souscriptrice, représentée comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 27.540.000 (vingt-sept millions cinq cent quarante mille) actions ordinaires nouvelles assorties d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 275.400,- (deux cent soixante-quinze mille quatre cents euros) moyennant la conversion et l'incorporation au capital social d'une créance d'un montant total de EUR 550.800,- (cinq cent cinquante mille huit cents euros);

5) Monsieur Federico FRANZINA, pré qualifié, agissant en sa qualité de mandataire de la société BELTRAME HOLDING S.p.A., prénommée,

en vertu d'une procuration donnée le 6 septembre 2012,

laquelle souscriptrice, représentée comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 11.475.000 (onze millions quatre cent soixante-quinze mille) actions ordinaires nouvelles assorties d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 114.750,- (cent quatorze mille sept cent cinquante euros) moyennant la conversion et l'incorporation au capital social d'une créance d'un montant total de EUR 229.500,- (deux cent vingt-neuf mille cinq cents euros).

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 188.534.300,- (cent quatre-vingt-huit millions cinq cent trente-quatre mille trois cents) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime), par les susdits souscripteurs.

Les susdits apports ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le Réviseur d'Entreprises, la société «A3T S.A.», ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, Grande Duchesse Charlotte, 44,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, conclut comme suit:

« **6. Conclusion.** Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins à 188.534.300 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 0,01 de SIDER INVEST SOUTH AMERICA S.A. à émettre en contrepartie augmentée de la prime d'émission de EUR 1.885.343,-.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de SIDER INVEST SOUTH AMERICA S.A. de EUR 1.885.343,- augmentée de la prime d'émission de EUR 1.885.343,- et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.».

Lequel rapport, daté du 07 septembre 2012, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1.** Le capital social est fixé à dix millions cent mille trois cent quarante-trois euros (EUR 10.100.343,-) représenté par neuf cent soixante millions trente-quatre mille trois cents (960.034.300) actions ordinaires et par cinquante millions (50.000.000) d'actions de catégorie A, d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, entièrement libérées».

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 3.400,-.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. FRANZINA, M. SELIZIATO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 septembre 2012. Relation: RED/2012/1198. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 septembre 2012.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012118227/193.

(120159400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

CFSH Secondary Opportunities S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 137.444.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 14 septembre 2012 que la personne suivante a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 6 juin 2012:

- Monsieur Christophe Bejach, né le 11 juin 1963 à Chatenay Malabry, France, ayant son adresse professionnelle au 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 6 juin 2012 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2012 en qualité d'administrateur de la Société:

- Madame Cynthia Tobiano, née le 9 septembre 1976 à Sèvres, France, ayant son adresse professionnelle au 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 14 juin 2012 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2012 en qualité d'administrateur de la Société:

- Madame Sylvie Vergès, née le 16 avril 1961 à Villejuif, France, ayant son adresse professionnelle 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France

Depuis lors, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Norbert Becker,

- Monsieur Jérémie Melin,

- Monsieur Eric Popard,
- Madame Sylvie Vergès, prénommée,
- Madame Cynthia Tobiano, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2012117390/35.

(120159289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Clamar Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 52.111.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg au siège social le jeudi 16 août 2012

Il résulte du procès-verbal de la l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 16 août 2012 que:

- L'assemblée a révoqué avec effet immédiat Monsieur Jean NAVEAUX de sa fonction d'administrateur.
- L'assemblée a décidé de nommer en remplacement de l'administrateur révoqué, à la fonction d'administrateur, la personne suivante:

* La société CD-GEST S.A.R.L., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65174.

Elle termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012117395/20.

(120159277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Compagnie de Pythagore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 60.215.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 16 août 2012

1. Le mandat d'administrateur de Madame Valérie FISSON, née à Aye (Belgique), le 11 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016, avec effet au 15 avril 2011.

2. Le mandat d'administrateur de Monsieur Sinan SAR, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016, avec effet au 15 avril 2011.

3. Le mandat d'administrateur de Monsieur Dennis BOSJE, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 20 novembre 1965, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016, avec effet au 15 avril 2011.

4. Le mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 114.190, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016, avec effet au 15 avril 2011.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour *COMPAGNIE DE PYTHAGORE S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012117404/24.

(120159308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

ExxonMobil Luxembourg et Cie, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 42.457,50.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 72.560.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 avril 2012

L'Assemblée décide de nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 2012.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration tenue le 31 juillet 2012

Le Conseil décide de prolonger le mandat d' Yves Loisel comme fondé de pouvoir à partir du 17 juillet 2012 jusqu'au 17 juillet 2015. Il a le pouvoir de représenter et d'agir au nom et pour le compte de la Société par sa signature individuelle. Les pouvoirs sont limités à la gestion journalière de la division ExxonMobil Chemical Films Europe.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 17 août 2012

L'Assemblée décide de remplacer Pieter Huisman, né le 18 février 1955 à Leeuwarden, Les Pays Bas, domicilié à 7, Oranjelaan, 3062 BN Rotterdam, Les Pays-Bas, par Machteld Emma Spieksma, né le 2 avril 1964, à Bussem, Les Pays-Bas, domicilié à 80, Sterrebeeklaan, 3080 Tervuren, Belgique, et de remplacer Hendrik Eduard Benne, né le 16 septembre 1951 à Nijmegen, Les Pays-Bas, domicilié à 1^E, Van Trigtstraat à NL-2597 VW Den Haag, Les Pays-Bas par Kris Sanders, né le premier mai 1975, 8400 Oostende, Belgique, domicilié à 54 Theo Andriesstraat, 2870 Lievele, Belgique, comme membre du Conseil de Surveillance à partir du 29 juin 2012. Leur mandat prendra fin à la date de l'Assemblée Générale de 2018.

Référence de publication: 2012117455/23.

(120159144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Kalnis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 61.873.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 14 septembre 2012

- Monsieur Gérard van Hunen, employé privé avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Lux Business Management Sàrl

- Monsieur Peter van Opstal, employé privé avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Lux Konzern Sàrl

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012118091/16.

(120159365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Flots Yachting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 74.163.

—
Ce document est une version corrigée qui remplace le document déposé antérieurement.

Numéro du dépôt initial au RCS: L120082372

Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} août 2011

1. Le siège social de la société est rétabli au 2, Rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2011.

Pour extrait sincère et conforme
 FLÔTS YACHTING S.A.
 Signature

Référence de publication: 2012117468/14.

(120159148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Kellmer Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
 R.C.S. Luxembourg B 150.266.

—
Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, nachdem Herr Mario Warny sein Amt als Geschäftsführer zum 1. August 2011 niedergelegt hat, Herrn Miguel Palomero, geboren 20. September 1977 in Madrid, Spanien, mit Berufsanschrift in Calle Felipe IV, 8, 4 Izda, 28014 Madrid, zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wirkung zum 1. August 2011, zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. September 2012.

Für Kellmer Capital S.à r.l.

Die Domizilstelle

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services

Référence de publication: 2012117537/17.

(120159202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

L.T.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 35, Bohey.
 R.C.S. Luxembourg B 48.920.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société extraordinairement en date du 23 mai 2012 à 11.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats de l'administrateur-délégué et des administrateurs suivants:

Monsieur Alain DELCOURT, administrateur et administrateur délégué, né à Seraing (B) le 17.02.1945, demeurant à B – 4000 Liège, 22, Quai de Rome

Madame Dominique HANSON, administrateur, née à Ougrée (F) le 21.05.1959, demeurant à B – 4053 Embourg, 15, Rue Dieusaumé

Madame Françoise DE MAGNEE, administrateur, née à Liège (B) le 29.06.1958, demeurant à B – 4052 Beaufays, 6, Bois Manant

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2018.

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme
 Un administrateur

Référence de publication: 2012117554/23.

(120159222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Kop Maeder Egli S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
 R.C.S. Luxembourg B 30.981.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 juin 2012 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes en fonction pour une nouvelle période de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2018;
- de confirmer Madame Véronique Wauthier à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012117552/15.

(120159220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

M.M. Warburg & CO Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place François-Joseph Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 10.700.

La liste de signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M.M. Warburg & CO Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2012117591/11.

(120159250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Marinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 28.612.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 6 septembre 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Salvatore MONACO, administrateur de sociétés, demeurant à Via Contrada Facolnara SNC, 96017 Noto (SR), Italie, Président;

- Monsieur Arsène KRONSHAGEN, demeurant au 22, rue Marie Adélaïde, L - 2128 Luxembourg

- Monsieur Anacleto PROIETTI, retraité, demeurant à Via dei Levii, 29, 00174 Rome, Italie.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117607/19.

(120159261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Lady Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 89.046.

Le Bilan au 31.12.2011 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118111/9.

(120159514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

InCert, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Zone d'Activités.

R.C.S. Luxembourg C 101.

STATUTS

Extrait

Publication par extrait en conformité avec l'article 7(1) de la loi du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêts économiques du contrat de groupement du groupement d'intérêt économique InCert constitué par acte sous seing privé en date du 1^{er} août 2012.

1. Dénomination du groupement

Le groupement est dénommé "InCert".

2. Objet du groupement

Le groupement a pour objet la création, le financement, l'administration, l'exploitation et la gestion d'un organisme dont l'objectif est (1) la gestion d'une infrastructure à clé publique (PKI) ainsi que la mise à disposition des services qui y sont liés, (2) la vente et la commercialisation de cartes à puce ainsi que les services qui y sont liés, (3) la consultance relative à l'intégration de services PKI, (4) la promotion et la participation au développement et à la réalisation de projets de recherche et (5) la gestion d'infrastructures informatiques nationales relatives à la promotion de la société de l'information.

Le groupement aura également pour objet:

- d'agir comme agent de communication à la clientèle d'établissements de crédit, de PSF, d'établissements de paiement, d'entreprises d'assurance, d'entreprises de réassurance, de fonds de pension, d'OPC, de FIS, de sociétés d'investissement en capital à risque ou d'organisme de titrisation agréés, de droit luxembourgeois ou de droit étranger (i) par la confection, sur support matériel ou électronique, de documents à contenu confidentiel, à destination personnelle de clients d'établissements de crédit, de PSF, d'établissements de paiement, d'entreprises d'assurance, d'entreprises de réassurance, de cotisants, affiliés ou bénéficiaires de fonds de pension et d'investisseurs dans des OPC, FIS, sociétés d'investissement en capital à risque et organisation de titrisation agréées, (ii) par l'archivage ou la destruction des documents précités et (iii) par la communication aux personnes précitées de documents ou d'informations relatifs à leurs avoirs ainsi qu'aux services offerts par les professionnels en cause, dans le cadre de l'article 29-1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier;

- d'agir comme agent administratif du secteur financier réalisant pour compte d'établissements de crédit, PSF, établissements de paiement, OPC, fonds de pension, FIS, société d'investissement en capital à risque, organisme de titrisation agréés, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance de droit luxembourgeois ou de droit étranger, dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, des services d'administration qui sont inhérents à l'activité professionnelle du donneur d'ordre, dans le cadre de l'article 29-2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier,

- d'agir comme opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier, au sens et dans le cadre de l'article 29-4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

3. Membres du groupement

Sont les membres fondateurs du groupement:

- L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, 1921 boulevard Royal L-2449 Luxembourg et

- la Chambre de Commerce, établissement public inscrit au RCS sous le numéro J41 et qui a son siège au 7, rue Alcide de Gasperi L-1615 Luxembourg, qui a comme objet social l'articulation, la sauvegarde et la défense des intérêts de ses ressortissants. Ses avis émis dans le cadre de l'alinéa 3, ses propositions émises dans le cadre de l'alinéa 2 ainsi que les initiatives qu'elle développe dans le cadre de l'alinéa 4 du présent article peuvent se limiter à la prise en considération d'intérêts sectoriels, sous condition que ceux-ci ne soient pas préjudiciables à ceux de l'ensemble de ses ressortissants.

Elle a le droit de faire des propositions au Gouvernement, que ce dernier doit examiner et soumettre à la Chambre des Députés, lorsque leur objet rentre dans la compétence de celle-ci.

Pour toutes les lois et tous les projets de règlements grand-ducaux et ministériels qui concernent principalement les professions ressortissant de la Chambre de Commerce, l'avis de la Chambre de Commerce doit être demandé. Elle donne également son avis sur le budget de l'Etat à soumettre aux délibérations de la Chambre des Députés et présente ses observations à la Chambre des Députés sur l'emploi des crédits du budget de l'Etat alloués pour les exercices écoulés dans l'intérêt du commerce, de l'industrie, des finances et des services et donne son avis sur les nouvelles allocations à proposer pour l'exercice suivant. Elle peut se saisir pour formuler tout avis au Gouvernement sur des sujets relatifs à son objet ou ses missions.

4. Siège du groupement

Le siège social du groupement est établi au Bâtiment Ivy, 13-15, Zone d'activités, Immeuble IVY, à L-8308 Capellen.

5. Condition de nomination et de révocation du ou des gérants

Le groupement est géré par un Conseil de Gérance, composé de trois gérants, désignés par l'assemblée générale pour une durée maximale de 6 ans et révocables ad nutum par elle. Leur mandat est renouvelable.

6. Nature et Valeur des apports

Le capital est divisé en 1.935 parts d'une valeur nominale de 1.000 EUR chacune, attribuées aux membres en rémunération d'apports en espèces ou en nature.

Elles sont attribuées comme suit:

- l'Etat à concurrence de 1.909 parts.

- la Chambre de Commerce à concurrence de 26 parts.

7. Représentation du groupement

Sont nommés membres du conseil de gérance pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée annuelle à tenir en 2018:

- Monsieur Steve BREIER, Membre du Comité de Direction, 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg,
- Monsieur Raymond FABER, Conseiller de Direction 1^{ère} classe, 19-21, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
- Monsieur Pierre ZIMMER, Directeur du Centre des Technologies de l'Information de l'Etat, 1, rue Mercier, L-2144 Luxembourg.

Le groupement est valablement représenté à l'égard des tiers et en justice par deux gérants agissant conjointement.

Le Conseil de Gérance peut déléguer, à l'unanimité de ses membres, certains des pouvoirs et missions qui lui incombent, notamment la gestion journalière, à un ou plusieurs gérants délégués, directeurs, fondés de pouvoir ou fondés de pouvoir spéciaux, dont il détermine les fonctions, attributions et rémunérations.

Pour les actes dépassant la gestion journalière, le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, mandater sous sa responsabilité toute personne physique ou morale de représenter le groupement à l'égard de tiers, suivant les conditions qu'il détermine.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012117505/83.

(120159290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

No Limit Brands SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 38, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 157.621.

—
Extrait de la décision des associés

Conformément à la cession de parts sociales du 10 septembre 2012,

- Monsieur Francesco CHIARELLO, demeurant à L-6182 Gonderange, 38 route d'Echternach, a vendu 80 parts sociales détenues de la société NO LIMIT BRANDS SARL à Mademoiselle Angelina Manuela MATIAS PIRES, demeurant à L-6182 Gonderange, 38 route d'Echternach.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé, Mademoiselle Angelina Manuela MATIAS PIRES et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

NO LIMIT BRANDS SARL

Représenté par Francesco CHIARELLO

Gérant technique

Référence de publication: 2012117629/19.

(120159267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Supreme Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 708.767,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.153.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 29 décembre 2011 que, les parts sociales de la société de EUR 1,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
Satlas Beteiligungen GmbH & Co. KGaA	300.006
Rembrandtstrasse 17 D-60596 Frankfurt am Main	Classe A
Tarrasa Limited	64.554
Theklas Lysiotti 35 CY – P.C. 3030 Limassol	Classe B
Agingale Ltd	231.719
Theklas Lysiotti 35	Classe C

CY- P.C. 3030 Limassol	
Westerham Limited	35.448
	Classe B
Theklas Lysiotti 35	77.240
	Classe D
CY- P.C. 3030 Limassol	
TOTAL	708.967

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117767/30.

(120159240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Oberrheinische Beteiligungsgesellschaft für das Verlagswesen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.145.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 septembre 2012

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern S.à r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 12 Septembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012117640/18.

(120159132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.451.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117653/11.

(120159258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Palam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7771 Bissen, 9, rue des Forges.

R.C.S. Luxembourg B 107.421.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 2 août 2012 à 10.00 heures

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2016.

Bissen, le 2 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012117716/15.

(120159221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

PBG Investment (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.502.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 89.428.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117720/11.

(120159291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Pendragon Fund SICAV SIF S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.402.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire commandité de la société, en date du 7 septembre 2012, que l'adresse de la société a été transférée du 3A, Rue Guillaume Kroll 3A, L-1882 Luxembourg au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012117722/17.

(120159253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Watson Pharma Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.489.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117837/11.

(120159347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Red Hook Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.990.

Erratum à l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 13 Août 2012.

- Erratum à la modification faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée le 13 septembre 2012, référence L120157372.

Il y a lieu de lire:

Les mandats des gérants et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

Conseil de Gérance:

MM. Alessandro Cajrati Crivelli, demeurant 30 Queen's Gate Gardens, Flat 18, SW7 5RR Londres (Royaume-Uni), gérant;

Andrea Castaldo, demeurant 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant;
 Alfio Riciputo, demeurant 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant;
 Sébastien Schaack, demeurant 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 68 rue de Koerich, L-8437 Steinfort.

Au lieu de lire:

L'assemblée générale, après lecture de la lettre de démission de Madame Gaëlle Kwiatkowski, décide d'accepter sa démission avec effet immédiat et décide de la remplacer par Mr. Andrea Castaldo demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que gérant pour une durée indéterminée.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 68, rue de Koerich, L-8437 Steinfort.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2012117737/36.

(120159231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Med A Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 30.466.574,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.477.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of the month of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED,

Apax WW Nominees Limited, a company incorporated and validly existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House under company number 04693597, whose registered office is at 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom,

here represented by Mr. Pawel Hermelinski, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private deed dated 16 August 2012.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Med A Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 139.477, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing at Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, of 23 May 2008, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1716, page 82337, dated 11 July 2008 (the "Company").

III. The articles of association of the Company have last been amended by a deed of the undersigned notary, of 10 April 2012 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1476, page 70844, dated 13 June 2012.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda :

1. Approval of the interim financial statements of the Company for the period from 1st January 2012 to the date of the present extraordinary general shareholder's meeting of the Company (or a date close to such date) (the "Interim Financial Statements");

2. Decision to grant discharge to the members of the board of managers (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period from 1st January 2012 to the date of the present extraordinary general shareholder's meeting of the Company;

3. Decision to (i) dissolve the Company, (ii) put it into voluntary liquidation and (iii) start of the liquidation proceedings;
4. Appointment of the liquidator of the Company and determination of its powers; and
5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the Interim Financial Statements, dated as of 16 August 2012.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to grant discharge to the members of the board of managers (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period running from 1st January 2012 to the date of the present extraordinary general shareholder's meeting of the Company.

Third resolution

In compliance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Sole Shareholder RESOLVES to (i) dissolve the Company, (ii) put it into voluntary liquidation and (iii) start the liquidation proceedings.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint as liquidator of the Company:

Luxembourg Liquidation Co II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 150.000, (the "Liquidator").

The Liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The Liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives. The Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The Liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder of the Company.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française :

L'an deux mille douze, le dix-septième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Apax WW Nominees Limited, une société constituée et existante sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro de société 04693597, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni,

ici représentée par M. Pawel Hermelinski, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 16 août 2012.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Med A Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.477, constituée par un acte de Maître Paul Bettingen, notaire

de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 mai 2008, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1716, page 82337, en date du 11 juillet 2008 (la "Société").

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, en date du 10 avril 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1476, page 70844, daté du 13 juin 2012.

IV. La partie comparante, dûment représentée, ayant reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2012 au à la date de la présente assemblée générale extraordinaire de l'associé de la Société (ou une date proche de celle-ci) (les «Comptes Intérimaires»);

2. Décision d'accorder décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat pour la période du 1^{er} janvier 2012 à la date de la présente assemblée générale extraordinaire de l'associé de la Société;

3. Décision de (i) procéder à la dissolution de la Société, (ii) la mettre en liquidation et (iii) commencer la procédure de liquidation;

4. Nomination du liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs; et

5. Divers.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'approuver les Comptes Intérimaires, datés du 16 août 2012.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2012 à la date de la présente assemblée générale extraordinaire de l'associé de la Société.

Troisième résolution

Conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique DÉCIDE de (i) procéder à la dissolution de la Société, (ii) la mettre en liquidation et (iii) commencer la procédure de liquidation.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de nommer en tant que liquidateur de la Société:

Luxembourg Liquidation Co II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.000, (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le Liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Le Liquidateur dispose de tous les pouvoirs de réaliser et d'exécuter toutes les opérations telles que prévus aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale d'associé de la Société.

Le Liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.200,-.

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Hermelinski, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 août 2012. Relation: EAC/2012/11111. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012117596/140.

(120159188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

TDL Financing Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.240.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.656.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 10 août 2012 que:

La démission de Madame Mandy Schneider en tant que gérant de catégorie B a été acceptée avec effet au 31 août 2012; et

Monsieur Marc Chong Kan, née le 24 août 1964 à Paris, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé, avec effet au 31 août 2012, gérant de catégorie B, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 Septembre 2012.

Référence de publication: 2012117800/17.

(120159276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

In Altum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.872.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée tenue le 31 juillet 2012.

Résolution:

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée a décidé de renouveler les mandats de Mme Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, Mme Virginie Derains, employée privée et Mme Sarah Lobo, Master of Commerce, tous demeurant professionnellement à 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, comme administrateurs jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2017.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Picigiemme S.à r.l., avec siège social à 38 Haerebierg, L-6868 Wecker, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012118075/18.

(120159473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Rosiris Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 5, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 162.275.

—
Par résolutions signées en date du 13 septembre 2012, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Luc Gerondal, avec adresse au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de classe B, avec effet au 16 août 2012.

2. Acceptation de la démission de Olivier Liegeois, avec adresse au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de classe B, avec effet au 16 août 2012.

3. Acceptation de la démission de REVICONSULT S.a r.l., avec siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet au 16 août 2012.

4. Acceptation de la démission de Patrick Moinet, avec adresse au 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de classe A, avec effet au 16 août 2012.

5. Nomination de Christophe Davezac, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur de classe A, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018.

6. Nomination de Valery Beuken, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur de classe B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018.

7. Nomination de Alter Domus Luxembourg S.a r.l., avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018.

8. Transfert du siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 16 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117742/32.

(120159271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Aequitas Europe 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.773.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 24 août 2012

1. Monsieur Philippe HOSS a démissionné de son mandat de gérant A.
2. Monsieur Steinar NYRUD a démissionné de son mandat de gérant A.
3. Monsieur John STROBRIDGE a démissionné de son mandat de gérant A.
4. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Eriks MARTINOVSKIS, administrateur de sociétés, né à Ventspils (Lettonie), le 12 septembre 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.
6. Le nombre des gérants a été diminué de cinq (5) à quatre (4).

Luxembourg, le 14.9.2012.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Aequitas Europe 1 S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012117873/22.

(120159460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

System Gateway Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 104.831.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 septembre 2012

Siège social

L'Associé unique de la société a décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social au 14, Rue des Romains L-2444 Luxembourg.

Référence de publication: 2012117785/12.

(120159342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.037.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.349.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 août 2012 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Gerard Franklin, né le 13 février 1971 à Bromley, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeux, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2012117790/45.

(120159210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

BGL BNP Paribas, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 6.481.

—
La liste des signatures autorisées de la banque a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Françoise Marx / Martine Muller.

Référence de publication: 2012117861/10.

(120159156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Tishman Speyer Lumiere Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.022.725,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.242.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 août 2012 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japan-Center), 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

Senningerberg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012118270/46.

(120159382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

—
Giacomini Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 105.293.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 septembre 2012

Résolutions

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante Rue de la Reine 2, L-2418 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Giacomini Trust S.A.

Signature

Référence de publication: 2012117862/13.

(120159288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.950.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 août 2012 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japan-Center), 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichéry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012117791/47.

(120159310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Yamato S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.763.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 6 janvier 2011

Est nommé gérant de catégorie B pour une durée illimitée, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, gérant de catégorie B démissionnaire en date de ce jour.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117850/14.

(120159151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Financière et Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 5.384.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 14 septembre 2012

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de la société ERNST & YOUNG comme Commissaire aux comptes de la société Financière et Immobilière S.A. pour la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

L'adresse de ERNST & YOUNG est

7, rue Gabriel Lipmann

Parc d'Activité Syrdall 2

L-5365 Munsbach

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour Financière et Immobilière S.A.

Olivier HUBERT / Guillaume DE GROOT-HERZOG

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012118013/19.

(120159394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Tishman Speyer Sanctuary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 162.187.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 août 2012 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japan-Center), 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012117795/47.

(120159317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Athos Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.557.

—
EXTRAIT

Avec effet au 18 juin 2012, la société FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à.r.l., ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

a dénoncé le domicile établi au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

de la Société Anonyme ATHOS FINANCE S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87557, de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à r.l.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2012117899/17.

(120159357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Groupe HALBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 146.567.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118564/9.

(120160182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.
